

Le PRÉSIDENT: Cette subvention se paye chaque année et fait partie du budget du ministère des Travaux publics, qui la transmet aux Chemins de fer Nationaux.

M. COOPER: Oui. Je crois qu'il est juste de signaler qu'en vertu de la loi nous sommes obligés de maintenir le bassin en excellent état, probablement mieux que nous ne ferions dans les circonstances ordinaires.

Le PRÉSIDENT: Après cette explication, désirez-vous encore le rapport?

M. WALSH: Non. Je crois qu'il a donné exactement ce que je cherchais, et je suis heureux d'avoir ces renseignements. Je m'étais proposé, monsieur le président, avec votre permission, avant de discuter aucun des articles, de faire une remarque. M. Cooper est ici cette année pour la première fois, à titre officiel, comme successeur de M. McLaren, depuis la retraite de ce dernier. Je désire dire au président et au conseil d'administration combien j'apprécie personnellement la nomination de M. Cooper au poste qu'il occupe.

Le PRÉSIDENT: Adopté.

M. WALSH: J'estime que M. Cooper est un des comptables distingués du chemin de fer. Je ne le dis pas pour flatter M. Cooper, mais plutôt pour flatter le président et le conseil d'administration des Chemins de fer Nationaux. M. Cooper est très haut dans l'estime de tous ceux qui s'intéressent à la comptabilité de chemin de fer, et j'ai été très heureux d'apprendre sa nomination, comme je suis heureux de voir M. Cooper ici aujourd'hui pour répondre aux questions.

M. HOWDEN: Le bassin de radoub de Prince-Rupert est-il bien occupé? Est-il bien nécessaire?

M. COOPER: La recette totale, l'an dernier fut de \$98,000.

L'hon. M. HOWE: Il a reçu \$89,000 pour réparations aux navires et \$9,000 pour autres travaux.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. WALSH: Je prends pour acquit qu'il n'est pas impossible de faire déposer au Parlement un crédit de \$711,000 tout comme un autre de \$42,000,000.

Le PRÉSIDENT: Vous aurez une nouvelle occasion, lorsque M. Clark sera ici, d'expliquer sa présidence.

M. WALSH: Juste une question en passant. Ce rapport du Trust des titres du réseau national contenant le déficit de \$711,000 figure dans un livre bleu. Est-ce que ceci est un livre bleu? Y a-t-il quelque signification dans le fait que ce livre est bleu, de la couleur habituellement employée par le gouvernement, même sous un gouvernement libéral, pour les publications départementales, ou est-ce simplement une coïncidence?

Le PRÉSIDENT: C'est parce que ce sont des renseignements départementaux qu'ils sont en livre bleu.

M. WALSH: Je me le demandais. L'article 22 du bill n° 12 tel qu'adopté l'an dernier dit ceci:

Pour les fins de la présente loi, le Trust des titres est déclaré être une compagnie comprise dans les Chemins de fer Nationaux.

M. SMART: C'est dans le but de consolider le bilan. C'est un rapport du gouvernement. Voyez-vous, le Trust des titres comprend certains sous-ministres et certains représentants de la compagnie de chemin de fer. Il est administré ici à Ottawa et M. Clark en est le président. Maintenant, tous les autres documents départementaux sont publiés en livres bleus, et nous faisons de même, voilà tout.

M. WALSH: Ceci est un état publié par le Gouvernement?

M. SMART: C'est une publication du Gouvernement.